

une
Industrie
compétitive pour la
Croissance
et **l'Emploi**

2017 ▶ 2022

GFI

GROUPE DES FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES

Sommaire



Tribune	p 3
Le GFI et son écosystème	p 4
Constat	p 6
Notre vision	p 7
Notre objectif pour le quinquennat 2017-2022	p 9
Les 16 propositions du GFI pour une Industrie compétitive	p 10
▶ Travail et compétences	p 12
▶ Fiscalité et investissement	p 14
▶ Innovation	p 17
▶ Simplification	p 19
▶ Environnement et énergie	p 20
▶ Europe industrielle	p 22
▶ International	p 25
L'industrie en chiffres	p 26

Après 15 années de déclin, l'Industrie française retrouve son souffle en 2016. Pour conforter ce redressement et le déployer sur l'ensemble de l'économie nationale, **le GFI fixe l'objectif de porter l'industrie manufacturière à 15% du PIB français d'ici à 2022.**

Réussir ce défi impose de faire muter le système économique et social français vers un modèle plus entrepreneurial, plus efficace, plus responsable et plus flexible, mais aussi plus durable et plus humain et implique d'élaborer un **Nouveau Consensus**, basé sur :

Une vision partagée des enjeux et une mobilisation collective des acteurs économiques et sociaux alliant esprit de conquête, reconnaissance de l'excellence, transformation numérique, transition énergétique, innovation sociale et acceptation du progrès technologique.

Une forte ambition de l'Etat en matière de politique publique incitative ce qui nécessite de fixer un cap et de disposer de nouvelles marges de manœuvre budgétaires pour rétablir un écosystème plus favorable à l'industrie.

Le poids des prélèvements obligatoires atteint en France 44.6% du PIB, un niveau supérieur de 90 Mrds € à la moyenne européenne (40%). Il est donc impératif de baisser ces prélèvements pesant sur les entreprises, ce qui sera permis par une réduction significative et structurelle de la dépense publique, programmée pluri-annuellement dès le début de la mandature.

En visant une stabilité de la dépense publique en valeur rapportée au PIB, l'Etat pourrait dégager d'ici à 2022 une ressource de 130 Mrds €, autorisant une réduction de 90 Mrds € sur les prélèvements obligatoires. Cette trajectoire ferait converger la France vers le taux moyen européen de dépenses publiques (48%) et de prélèvements obligatoires, et permettrait de combler l'essentiel de l'écart sur ces prélèvements entre la France et l'Allemagne.

Cette remise à niveau des finances publiques induirait un retour de la confiance des entrepreneurs, et rétablirait le cycle vertueux : compétitivité, croissance, investissement et emplois durables.

Le risque d'un « effet récessif » de cette forte contrainte budgétaire peut être compensé par une accélération de la politique de l'offre, une amélioration de la compétitivité des entreprises, et un surcroît d'attractivité pour attirer les investisseurs internationaux.

Pour l'industrie, facteur d'entraînement essentiel de l'économie française, ce regain de compétitivité permettrait de reconquérir de nouvelles positions commerciales à l'export, où les marchés internationaux sont en plus forte croissance que le marché domestique (la France a perdu en 20 ans 4 points de parts de marché export vers la zone Euro, soit 150 Mrds € de chiffre d'affaires et 70 Mrds € de contribution au PIB national). Il autoriserait également les industriels à réinvestir dans l'innovation pour assurer leur montée en gamme, de miser sur les compétences et la formation professionnelle, de moderniser et d'accroître la capacité de leur parc productif, et de accélérer leur virage numérique.

Le GFI décline cette approche méthodologique en analysant les grands enjeux industriels, et formule tout au long de ce document, 16 Propositions pour renforcer la compétitivité coût et hors coût des entreprises industrielles en France d'ici à la fin du prochain quinquennat, en 2022.



Philippe Darmayan, Président du GFI

Le GFI et son écosystème

Le GFI est une structure de coopération renforcée qui rassemble 19 Fédérations industrielles sectorielles nationales, représentant ainsi 95% de l'industrie en France. Le GFI entend valoriser le rôle fondamental de l'industrie pour l'économie française ainsi que promouvoir et défendre toute initiative pouvant favoriser l'activité et le développement de l'industrie, et améliorer son environnement, tant au plan national qu'europpéen. Le GFI trouve donc sa place au sein d'un écosystème riche et dédié à la compétitivité des entreprises en France.





Alliance Industrie du Futur

L'Alliance Industrie du Futur est une plateforme de projet qui réunit des organisations professionnelles de l'industrie et du numérique ainsi que des partenaires académiques et technologiques autour d'une ambition commune : positionner la France en leader du renouveau industriel mondial et propulser son tissu de PME - ETI au cœur des nouvelles technologies de production.



Conseil National de l'Industrie

Le CNI réunit, sous la présidence du Premier Ministre, les industriels et les organisations syndicales. Il structure ses travaux grâce à 14 Comités stratégiques de filière (CSF), à 4 Groupes de travail transversaux (les sections thématiques) et des comités régionaux. Le Président et le Directeur général du GFI y siègent au sein du « collège entreprises ».



Coe-Rexecode

Coe-Rexecode est un institut français d'études économiques indépendant des pouvoirs publics. Il poursuit deux activités complémentaires : la veille conjoncturelle et les prévisions portant sur l'économie mondiale, et la participation au débat économique, notamment concernant le système productif et les entreprises, et est à ce titre partenaire du GFI.



La Fabrique de l'industrie

La Fabrique de l'industrie est un laboratoire d'idées co-présidé par Louis Gallois et Denis Ranque, créé en octobre 2011 par l'UIMM, le Cercle de l'industrie et le GFI. Ce think tank a vocation à produire de la recherche prospective sur l'industrie en France et en Europe. La Fabrique publie des ouvrages thématiques sur les enjeux majeurs de l'industrie, et organise des entretiens réguliers sur des thèmes d'actualité autour de hautes personnalités.



MEDEF

Le Mouvement des Entreprises de France est la première organisation patronale française. Il représente près de 800 000 entreprises auprès des pouvoirs publics et des syndicats. Le GFI participe activement aux commissions et aux groupes de travail thématiques du MEDEF qui concernent directement l'industrie.



Stratexio

Né en 2014 de l'association du MEDEF, de CCI International, de l'OSCI, du GFI et ses fédérations industrielles, Stratexio est un programme d'accompagnement des dirigeants de PME et ETI industrielles dans l'accélération de leurs projets d'internationalisation. Il fait partie des nouveaux outils opérationnels créés par le mouvement patronal au service des entreprises françaises.

Constat

Depuis 15 ans, la situation de l'industrie française s'est fortement dégradée : le poids de l'industrie manufacturière dans le PIB national s'est réduit en passant de 20% en 1980 à 11.3% en 2014, vs l'Allemagne à 22.6%. La production industrielle a régressé en volume et reste inférieure de 11% à 2008. Beaucoup d'usines sont encore en sous-régime, même si leur taux d'activité est passé de 78% à 82,7% (entre 2013 et 2016), il est loin de l'optimum (90%) déclenchant l'investissement capacitaire. La longue stagnation de l'investissement productif a induit une obsolescence du parc industriel : ainsi l'âge moyen des équipements industriels est de 19 ans contre 9 ans en Allemagne. L'emploi industriel s'est replié de 330.000 postes depuis 2008, malgré un flux d'embauches toujours significatif. La part de marché de la France à l'export s'est réduite à 12% de l'export de l'UE (16% en 1995).

Des plans de redressement ont été menés, mais des retards structurels demeurent. La France peine plus que ses voisins européens à se relever de la très forte crise économique de 2007, même si certains indicateurs de compétitivité se stabilisent, voire progressent à nouveau.

*Depuis 15 ans,
la situation de
l'industrie française
s'est fortement
dégradée.*

- | | FRANCE | ALLEMAGNE |
|--|----------|-----------|
| ■ Le coût du travail industriel se stabilise en France au T1 2016. | 38.2 €/h | 40.6 €/h |
- Le taux de marge de l'industrie (EBE/VA) est remonté à 36.5% au T1 2016 (versus 32% en 2013) et dépasse sa valeur de 2007 : 35%. Il converge vers celui de l'Allemagne (36%) qui déploie toutefois trois fois plus d'EBE que la France (228.7 Mrds € versus 80).
 - Les défaillances et les plans sociaux industriels ralentissent :
2015 > 190 fermetures de sites ■ 2014 > 219 ■ 2013 > 266
 - L'effort de recherche se développe :
 - le taux de R&D / EBE croît à 9.5, comparable à celui des entreprises allemandes.
 - L'empreinte écologique de l'industrie en France se réduit :
 - émissions de gaz à effet de serre : - 36% sur les 30 dernières années,
 - accroissement de 30% de la productivité matière entre 1990 et 2008,
 - consommation et efficacité énergétique : - 18% entre 2005 et 2012.

Notre vision...

La remobilisation de l'industrie doit s'amplifier parce qu'il n'y a pas d'économie forte et de plein emploi sans une industrie forte, modernisée et exportatrice.

En effet, l'industrie dispose de puissants leviers agissant sur la croissance potentielle, et d'une capacité d'entraînement démontrée sur l'économie nationale et sa projection sur les marchés internationaux :

- Elle assure **50% de la productivité nationale**.
- Elle régule les échanges de biens et services en assurant **74% de l'export français** sur un marché du commerce mondial qui concerne à 70% des biens manufacturés.
- Elle est une **clé de l'innovation en totalisant 80% de la R&D privée**, et la principale source d'innovation pour les technologies et les services fortement intégrateurs de technologies.
- Elle peut, par sa croissance et sa capacité d'innovation, être le moteur du renouveau industriel européen dont l'objectif a été fixé à **20% du PIB de l'UE en 2025**.
- De nombreuses économies développées affichant une croissance soutenue et un faible taux de chômage, le doivent aussi à leur haut niveau d'industrialisation.

*Pas d'économie forte
sans industrie forte.*

Un seul emploi industriel direct crée 1.5 emplois indirects, et trois emplois induits dans le reste de l'économie. De même, 1 euro investi dans l'industrie en injecte 0.7 dans le reste de l'économie française. Par cet effet multiplicateur, supérieur à celui constaté en Allemagne, l'industrie entraîne près de 20% du PIB national (source IDW - 2014) : **son redressement doit constituer un objectif consensuel pour toute notre économie.**

Pour le GFI, la désindustrialisation des économies développées est réversible, elle n'est pas une fatalité due aux limites de la productivité, à une mondialisation inéluctable source d'une soi-disant division internationale du travail, ou à l'évolution des modèles de consommation.

L'affaiblissement de l'écosystème industriel réduit mécaniquement le socle fondamental de la formation, de la recherche, de l'innovation. Il induit la dégradation d'autres secteurs économiques, dont les services. Le renforcement d'un appareil manufacturier, modernisé et à fort contenu de services, est un levier majeur dont la France dispose pour rééquilibrer sa balance commerciale, se désendetter, créer des emplois qualifiés, et **redonner à sa jeunesse un projet pour l'avenir.**

*La désindustrialisation
des économies
développées
est réversible.*

... Notre vision

Avec 3.1 millions d'emplois directs, 4.5 millions d'emplois indirects, 274 Mrds € de valeur ajoutée créée et 80 Mrds € d'investissements, l'industrie française conserve toute ses opportunités de progrès, de croissance et d'emplois dans cette 4^{ème} révolution industrielle qui s'ouvre. C'est pourquoi **l'Union européenne a assigné à ses industries un objectif de peser 20% de son PIB d'ici 2025.**

Le modèle industriel est au cœur d'une vaste transition, source de risques et de disruptions, mais aussi créatrice de nouvelles voies de croissance portées par les révolutions technologiques et sociétales, et exigées par les nouveaux enjeux environnementaux, énergétiques, climatiques et sociaux.

D'une part, la transformation des processus de production et des business models va accroître la productivité et la flexibilité industrielles, et forger une Industrie du Futur à plus forte dimension servicielle, plus efficace et plus proche du client final.

D'autre part, les nouvelles technologies sont les clés des marchés du futur (mobilité, sécurité, nutrition, bio-santé, communication, numérique, nouveaux matériaux...), et elles sont autant d'opportunités pour l'industrie d'apporter aux citoyens des solutions scientifiques et technologiques, équilibrées et adaptées.

Car la France dispose encore d'atouts considérables : une démographie dynamique, une forte capacité de Recherche, d'ingénierie et d'innovation, une créativité mondialement reconnue (mode, luxe, création massive de startups...), une énergie abondante à un coût compétitif (grâce à son parc électronucléaire), des infrastructures de qualité et des salariés hautement qualifiés, et un tissu industriel riche et diversifié constitué au fil des dernières décennies.



3.1 millions d'emplois directs

4.5 millions d'emplois indirects



274 Mrds € de valeur ajoutée

80 Mrds € d'investissements

Notre objectif pour le quinquennat 2017-2022

Par son effet multiplicateur sur l'économie nationale, le redressement et la mutation de l'industrie en France forment une cause d'intérêt général qui doit associer tous les décideurs économiques, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, pour devenir une priorité nationale :

- Les **décideurs économiques** doivent mobiliser les acteurs productifs de l'industrie, de la construction et des services associés - groupes patrimoniaux, internationaux, coopératives, ETI, PMI, SCOP et TPE - sur des initiatives entrepreneuriales collectives, structurantes et innovantes.
- Les **partenaires sociaux** doivent progresser ensemble pour assurer un dialogue social permettant un partage des avancées économiques et une amélioration des conditions de travail.
- Les **pouvoirs publics** ont la charge de soutenir ces initiatives et d'assurer un contexte réglementaire stable, serein et favorable au développement durable des entreprises industrielles.

C'est par cette mobilisation générale que les **Fédérations industrielles membres du GFI se fixent comme objectif de porter l'industrie manufacturière à 15% du PIB français d'ici 2022.**

Les 16 Propositions du GFI

Travail et compétences	Réduire le coût du travail manufacturier.	Proposition 1	p 12
	Dynamiser le marché de l'emploi en instaurant de nouvelles flexibilités.	Propositions 2, 3	p 12
Fiscalité et investissement	Réduire la fiscalité de production qui pénalise les moyens de production avant la création de richesse.	Propositions 4, 5	p 14
	Relancer l'investissement productif pour moderniser le parc industriel, accroître le nombre d'ETI, et alléger la fiscalité sur le capital.	Propositions 6, 7	p 16
Innovation	Moderniser notre outil industriel via la Recherche et l'Innovation, en alliant les technologies avancées, le numérique et les services associés.	Propositions 8 - 10	p 17
Simplification	Accélérer la simplification de la réglementation.	Proposition 11	p 19
Environnement et énergie	Réussir la transition énergétique vers une « Industrie bas carbone », source de compétitivité et d'emplois industriels.	Propositions 12, 13	p 20
Europe industrielle	Promouvoir une politique européenne intégrée et compétitive assurant aux industriels un « level playing field » européen et international.	Propositions 14, 15	p 22
International	Accroître l'internationalisation de l'industrie française.	Proposition 16	p 25



Les
16 Propositions
du **GFI** pour une
Industrie
compétitive

Travail et compétences

Réduire le coût du travail manufacturier.

Proposition 1

Poursuivre l'allègement des charges pesant sur les salaires en visant à terme un alignement du taux de ces prélèvements sur la moyenne européenne.

> Modalités

- Convertir le CICE en baisse de cotisations sociales.
- Prévoir un dispositif complémentaire ciblé sur l'allègement des salaires supérieurs à 2.5 SMIC, favorisant la compétitivité, l'emploi qualifié et la montée en gamme de l'offre industrielle française.

Dynamiser le marché de l'emploi en instaurant de nouvelles flexibilités.

Proposition 2

Par un dialogue social modernisé, élargir les actuels Accords de Maintien dans l'Emploi vers des « Accords de compétitivité offensifs », permettant à toute entreprise qui le souhaite de négocier en son sein, à la fois l'organisation du travail, le niveau salarial, et l'emploi, via des accords majoritaires s'imposant aux contrats de travail.

Proposition 3

Adapter la formation professionnelle initiale et continue aux besoins de l'Industrie de demain, et accroître l'efficacité du dispositif actuel en clarifiant les responsabilités respectives de ses acteurs :

- Entreprises, pour former leurs salariés.
- Etat au plan national et territorial, pour former les demandeurs d'emplois.
- Branches, pour former les jeunes en alternance, et réduire le décrochage scolaire qui produit en France 130.000 jeunes par an sans qualification, sans diplôme et sans emploi.

*Former les décrocheurs,
moderniser le dialogue social,
réformer la formation professionnelle.*

> Modalités

- Accroître l'attractivité et la valorisation des métiers de l'industrie, source d'emplois qualifiés dans les territoires, en approfondissant la réforme de la formation professionnelle, notamment en confortant l'alternance et en particulier l'apprentissage, dispositifs efficaces pour l'insertion des jeunes à tous les niveaux de compétences (de l'opérateur à l'ingénieur).
- Placer les entreprises au cœur du dispositif, en liaison plus étroite avec l'Education nationale, au plan national et régional, pour l'évaluation des besoins par les branches, la définition des formations et le contenu des diplômes, la modernisation de la dénomination des métiers, et avec les Régions, pour établir la carte des formations.
- Rapprocher Entreprises et Education nationale : faire progresser l'apprentissage, agir sur l'orientation des jeunes, viser un objectif de doublement du nombre d'apprentis.
- Mieux accompagner les jeunes apprentis dans leur parcours scolaire, professionnel et personnel (filières de préapprentissage, tutorat, conditions de vie matérielle, notamment redéploiement des allocations transports/hébergement/restauration...).
- Rationaliser la gouvernance et le financement du système d'apprentissage pour favoriser l'engagement des entreprises : simplification des procédures administratives, liberté d'affectation de la taxe d'apprentissage pour mieux cibler les besoins (suppression de la fraction régionale...), extension de la prime à l'apprentissage aux entreprises de plus de 10 salariés, regroupement des aides à l'embauche d'apprentis.

Travail et
compétences

Fiscalité et investissement

Réduire la fiscalité de production qui pénalise les moyens de production avant la création de richesse.

Proposition 4

La fiscalité pesant directement sur les facteurs de production est une anomalie purement française au sein de l'UE, elle représente un différentiel de charges de 38 Mrds € entre la France et l'Allemagne. Elle pèse en France selon les filières industrielles entre 6 et 10% de la valeur ajoutée totale : il faut la réduire fortement pour libérer la création de richesses et accroître ainsi l'autofinancement pour la Recherche et l'Investissement productif.

> Modalités

- Viser en priorité une réduction de la fiscalité locale, qui s'est accrue bien au-delà de l'inflation entre 2011 et 2016.
- Réformer les règles locales d'assiette de calcul des principaux impôts locaux qui sont autant de prélèvements défavorables au foncier industriel : créer un abattement de 30% sur la taxe foncière (TF) des établissements industriels, comme il existe pour la taxe d'occupation (CFE). En effet, l'assiette de taxation qu'est la valeur d'acquisition des sites industriels ne reflète plus aujourd'hui la création de valeur de l'industrie.
- Encadrer la CVAE dont la forte progression reconstitue l'ex taxe professionnelle.
- Limiter le nombre de collectivités habilitées à lever l'impôt local.
- Établir à l'horizon 2022 une trajectoire de suppression des 100 « petites taxes » à très faible rendement (pointées par l'IGF en 2015).
- Poser un moratoire sur toutes nouvelles taxes.

Un différentiel de charges de 38 Mrds € entre la France et l'Allemagne.

Proposition 5

La fiscalité environnementale française (énergétique et écologique) connaît une forte inflation depuis 10 ans, dans un contexte d'alourdissement continu de la fiscalité générale. Avec officiellement 2.1 points de PIB (dont 1.6 point pour la seule fiscalité énergétique), la France semble se classer modestement au sein des pays de l'UE (42 Mrds € pour les entreprises et les ménages). Mais son niveau réel est bien supérieur (51 Mrds €) et même un des plus élevés d'Europe, loin devant celui de l'Allemagne, si on ajoute à la fiscalité habituellement comptabilisée par Eurostat, les multiples redevances, taxes, éco-contributions (REP), ainsi que les coûts liés à la sur-réglementation environnementale française.

Son effet d'affaiblissement sur la compétitivité des entreprises, notamment industrielles, fragilise l'emploi dans de nombreux sites présents sur les territoires.

La fiscalité environnementale est un outil de politique publique utile s'il est juste, équitable et s'il vise à verdir les décisions des entreprises, mais pas à équilibrer le budget de l'Etat.

Cette « fiscalité verte » doit être définie dans cet esprit, avec les fédérations industrielles qui ont largement démontré la responsabilité écologique des industries qu'elles représentent.

> Modalités

- Stabiliser le dispositif en gelant toute création de nouvelle taxe environnementale.
- Exempter les opérateurs efficaces, notamment les sites industriels ayant atteint par leurs efforts, les « benchmarks » préconisés par l'Etat ou l'Union Européenne.
- La moduler spécifiquement pour les TPE-PME exposées à la concurrence internationale (par exemple via un plafonnement en pourcentage de la valeur ajoutée).
- Mieux en cerner les effets par des études d'impact sectorielles précises.

*Inciter, et adapter la fiscalité
environnementale et écologique.*

Fiscalité et investissement

Relancer l'investissement productif pour moderniser le parc industriel, accroître le nombre d'ETI, et alléger la fiscalité sur le capital.

Proposition 6

Le basculement du CICE en baisse de cotisations et la réduction de la fiscalité de production sont des mesures prioritaires car elles ont un impact rapide sur la compétitivité. Ces mesures entraînent une hausse mécanique du résultat des entreprises qui libèrent ainsi une ressource favorisant l'autofinancement des entreprises.

Abaisser le taux d'imposition sur les sociétés (IS) à 25 % d'ici à 2020, puis poursuivre la réduction pour rejoindre à terme la moyenne de l'Union européenne (22 %), selon une trajectoire basée sur un calendrier prévisible, permettrait donc d'améliorer l'attractivité du territoire français.

Proposition 7

Abaisser la fiscalité du capital pour encourager les investisseurs financiers. L'alignement de la fiscalité du capital sur la fiscalité du travail a surfiscalisé le capital et ses revenus, dissuadé l'investissement, affaibli la capacité de financement des entreprises françaises, et compliqué leur transmission entre générations.

> Modalités

- Réorienter la fiscalité des ménages, trop axée sur l'investissement défensif (immobilier, fonds euro...), afin d'inciter plus fortement l'allocation de leur épargne vers l'investissement productif.
- Plus-values mobilières : moduler leur fiscalité via une « flat tax modérée », sans application de prélèvements sociaux (PS), en lieu et place du barème de l'impôt sur le revenu (IR) entre 2 et 8 ans de durée de détention, avec exonération complète (IR et PS) au-delà de 8 ans de détention.
- Dividendes : rétablir une fiscalité forfaitaire modérée rémunérant le risque, sans prélèvements sociaux ni « surtaxe ».
- Faciliter la transmission d'entreprises, PME et ETI :
 - supprimer l'impôt sur la fortune (ISF) : il freine la transmission des PME et ETI par leurs dirigeants, et vu la faiblesse actuelle des taux d'intérêts, son niveau est confiscatoire, dépassant 100% des revenus du capital,
 - favoriser la création de Fondations de transmission à l'instar des FamilienStiftungen allemandes : leur fiscalité adaptée protégerait le capital et la gouvernance familiale, et favoriserait le développement d'ETI à partir du tissu de PME.

Découpler fiscalité du travail et fiscalité du capital.

Innovation

Moderniser notre outil industriel via la Recherche et l'Innovation, en alliant les technologies avancées, le numérique et les services associés.

Proposition 8

Valoriser les dispositifs les plus efficaces en matière de R&D et de production d'innovation, dans les territoires.

> Modalités

- Sanctuariser le Crédit Impôt Recherche (CIR), réactiver le Crédit Impôt Innovation (C2I).
- Concentrer les dispositifs transversaux comme le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) sur des priorités nationales structurantes (via des logiques de projets organisant plus de fluidité entre Recherche publique et privée), accélérer son cycle d'exécution, simplifier ses processus pour faciliter l'appropriation par les PME-ETI, et éviter toute substitution budgétaire.
- Concentrer les soutiens publics de l'Etat vers les Pôles de Compétitivité alignés sur les priorités de la Nouvelle France Industrielle, recentrer ces pôles sur leur mission amont de « fabrique de projets innovants », et contractualiser leurs missions aval (mise en marché, financement, export...) avec des opérateurs spécialisés, publics et privés.
- Accroître le recours aux dispositifs européens (Horizon 2020, Eureka...) en simplifiant leurs processus pour les rendre plus accessibles aux PME et ETI.
- Établir un cadre favorable au développement des talents (scientifiques, ingénieurs de haut niveau,...), de l'entrepreneuriat (soutien aux écosystèmes incubateurs de startups technologiques, au capital risque...), et soutenir le développement des nouveaux lieux de diffusion de la technologie (fab labs,...).

Valoriser et soutenir les dispositifs d'incitation à l'innovation et la performance industrielle.

Proposition 9

La reconnaissance de la science et de la technologie comme facteurs de progrès de nos sociétés est une garantie importante de cohésion sociale. A ce titre, il convient **d'équilibrer le Principe de Précaution, constitutionnel, pour redonner à la société française une meilleure capacité d'appréciation du risque et de l'incertitude**. Plus que l'usage juridique de ce principe, c'est son invocation abusive par quelques-uns pour contester certaines technologies, ou son application maladroite par les autorités publiques, qui sont sources de perturbations pour les entreprises, voire un frein au progrès.

Innovation et Précaution sont les deux versants d'une même ambition : le développement économique responsable. Sans nier la vigilance nécessaire sur tout type de progrès, les autorités publiques pourraient garantir **un principe d'Innovation** comme le droit pour tout opérateur économique ou de recherche, de développer des produits, procédés, services, modes d'organisation ou usages nouveaux améliorant l'offre disponible sur le marché. Cette garantie consacrerait le rôle fondamental des créateurs dans la production de richesse.

Proposition 10

Accompagner la numérisation des PMI et ETI industrielles via des approches par Projets collectifs. Pérenniser notamment le programme **Industrie du Futur** qui mobilise les fédérations industrielles et des organismes de Recherche et d'Enseignement supérieur. Amplifier les initiatives de l'Alliance Industrie du Futur, son outil opérationnel.

*Fédérer, accélérer,
transformer les
entreprises vers
un nouveau
modèle industriel.*

> Modalités

- Accroître la performance des PMI & ETI industrielles en déployant auprès de leurs dirigeants, dans les territoires et dans les filières, un diagnostic stratégique source d'excellence opérationnelle (sur le plan technologique, environnemental, social et organisationnel), et soutenir la mise en œuvre de programmes d'investissements productifs pour assurer la montée en puissance et en gamme, de l'offre industrielle.
- Diffuser via un réseau de démonstrateurs, les technologies, les processus numériques et accroître leur dimension « services » : digitalisation de la chaîne de valeur, automatisation/robotique, fabrication additive, monitoring/contrôles, matériaux composites, virtualisation/objets connectés, efficacité énergétique, logistique...
- Promouvoir l'offre technologique française à l'international (sites vitrines, salon Industrie du Futur à Paris...), et soutenir une industrie numérique « made in France ».
- Accélérer la normalisation internationale, notamment au plan européen.
- Faire évoluer les métiers et les compétences des personnels par la formation professionnelle et l'innovation sociale.

Simplification

Accélérer la simplification de la réglementation.

Proposition 11

Simplifier le stock de réglementations, législations et normes ne suffit plus ; c'est désormais sur le flux de production réglementaire, qui se poursuit et s'amplifie, qu'il faut porter l'action en France, et en Europe puisque les Directives et Règlements européens font aussi l'objet de sur-applications.

> Modalités

- Limiter toute sur-transposition des textes européens en droit français.
- Restreindre la création de dispositions réglementaires françaises portant sur des secteurs déjà couverts par une réglementation européenne.
- Réformer le processus national de production réglementaire et législative :
 - renforcer les études d'impact préalables afin de calculer l'effet bénéfique réel sur la croissance de toute nouvelle disposition légale.
 - généraliser les expérimentations permettant de nouvelles formes de régulations plus innovantes et collaboratives.
 - favoriser de nouvelles formes de régulations (« soft law ») associant les décideurs publics et privés : chartes d'autodiscipline, démarches volontaires, incitations, contractualisation, partenariats public-privé, expérimentation...
 - réduire le nombre des canaux autorisés à produire de la réglementation.
- Achever la décentralisation en supprimant la dualité entre administrations de l'Etat déconcentré et administrations des Territoires, sources de doublons et de complexité.

La contractualisation et l'expérimentation plutôt que la réglementation.

Environnement et énergie

Réussir la transition énergétique vers une « Industrie bas carbone », source de compétitivité et d'emplois industriels.

Proposition 12

Compétitivité industrielle et transition écologique et énergétique sont deux enjeux indissociables et conciliables. La transition énergétique est un des leviers pour préserver la planète, elle doit également être source de croissance durable vers une économie plus circulaire pour laquelle les industriels apportent des solutions technologiques aux défis climatiques, énergétiques et écologiques.

> Modalités

- Bâtir une politique énergétique française intégrant les enjeux européens, mais dotée des objectifs spécifiques suivants :
 - viser un système énergétique français (mix, réseaux,...) garantissant un prix compétitif de l'énergie,
 - mettre en mouvement vers l'économie bas carbone l'ensemble des secteurs productifs, aux côtés de l'industrie : bâtiment, transports et agriculture,
 - aménager les objectifs de transition énergétique pour les rendre soutenables pour l'économie française, et compatibles avec le développement d'un tissu industriel fort sur son territoire, porteur de croissance et d'emplois à haute valeur ajoutée.

- 36% d'émissions industrielles de gaz à effet de serre sur les 30 dernières années

+ 30% de productivité matière entre 1990 et 2008

- 18% de consommation d'énergie entre 2005 et 2012

*Les industriels sont porteurs de solutions pour
une transition énergétique source de croissance
durable vers une économie circulaire.*

- Réaliser une **étude d'impact** approfondie sur les conséquences de la transition énergétique, et quantifier les besoins de financement qu'elle induit.
- Soutenir les engagements volontaires des filières industrielles en faveur de l'**économie circulaire**, synonyme de progrès collectif pour la préservation des ressources naturelles. Promouvoir le développement de Projets pouvant faire l'objet d'une contractualisation entre industriels, collectivités locales, associations, et Etat. Par une réglementation sobre, lisible, concertée et stable, l'Etat doit garantir un environnement propice au développement de ces Projets répondant aux nouveaux modes de production et de consommation du XXI^{ème} siècle.

Proposition 13

À l'instar du dialogue social entre partenaires sociaux, encadré en France par la Loi, **structurer le dialogue environnemental** sur la base de critères objectifs de représentativité (notamment pour les ONG environnementales) et **articuler ses enjeux avec la politique industrielle**.

> **Modalités**

- Établir un rapport plus équilibré entre les parties prenantes pour ne plus systématiquement stigmatiser et marginaliser les représentants des producteurs, premiers acteurs et apporteurs de solutions pour la transition environnementale (par exemple en révisant la composition du Conseil National de la Transition Écologique).
- Regrouper les portefeuilles de l'Industrie et de l'Énergie au sein d'un **grand Ministère économique de plein exercice** : la politique énergétique est un élément essentiel de la compétitivité de l'industrie française. Ce récent découplage ministériel a trop longtemps disjoint les enjeux de production industrielle, des enjeux énergétiques qui sont pourtant au cœur de la performance des filières industrielles, qu'elles soient « énergie-intensives » ou utilisatrices régulières d'énergies primaires ou secondaires.

Energie et
environnement

*Rééquilibrer le dialogue
environnemental.*

Europe industrielle

Promouvoir une politique européenne intégrée et compétitive assurant aux industriels un « level playing field » européen et international.

L'industrie a besoin de plus d'Europe, et l'Europe a besoin de plus d'industrie : en s'appuyant sur le moteur franco-allemand, la France doit soutenir dès 2017 un projet ambitieux pour une Europe industrielle, qui améliore la compétitivité de ses entreprises, favorise l'innovation et donne à son industrie les moyens de réussir sa transition climatique et énergétique, et sa révolution Numérique.

Proposition 14

Travailler à l'échelle européenne pour apporter des réponses concrètes et une gouvernance collective aux défis majeurs des transitions Climat-énergie et Numérique.

■ Climat-énergie :

La politique climatique européenne doit tenir compte des efforts des grandes régions émettrices, préserver la compétitivité des industries exposées au risque de fuite de carbone et soutenir le développement de technologies bas carbone.

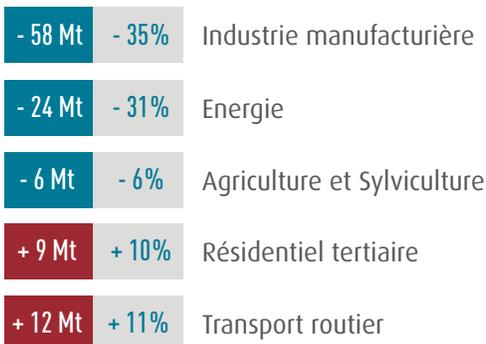
Elle doit ainsi passer par :

- un système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) lisible et prévisible, assurant un signal-prix incitant aux investissements industriels visant à réduire les émissions de CO₂. Ce système doit s'aligner sur l'objectif de redressement de l'Industrie européenne visant à atteindre 20% du PIB de l'UE d'ici 2025. Les installations sous ETS à hauteur de leur benchmark sectoriel, doivent avoir la garantie de recevoir 100% des allocations gratuites associées,
- une coordination européenne des politiques énergétiques nationales dans un objectif de soutenabilité et de compétitivité (en particulier pour les secteurs énergie-intensifs exposés à la concurrence internationale, pour lutter contre les « fuites de carbone »), et de sécurité d'approvisionnement en matières premières et en énergie. Limiter à ce titre les engagements unilatéraux émanant d'Etats membres,
- un soutien au développement des technologies bas carbone en Europe, sur le long terme.

Soutenir dès 2017 un projet ambitieux pour l'Europe industrielle.

Emissions de GES par secteur

Evolution 1990-2013
(MtCO₂, hors biomasse)



source : CITEPA, rapport SECTEN 2015, comparaison à niveau d'activité constante

■ Numérisation de l'industrie et de l'énergie :

Le développement rapide du contenu digital des secteurs de l'industrie et de l'énergie offre des possibilités nouvelles aux utilisateurs : niveau croissant d'automatisation et de contrôle dans la gestion des processus, logiciels et des analyses massives de données (big data) pour plus d'efficacité globale, capacité pour les industriels et les consommateurs de gérer leurs consommations d'énergie, d'optimiser leurs émissions carbonées et d'améliorer leur performance environnementale.

À l'échelle européenne, la transition technologique vers une Industrie du Futur passe par la mise en place :

- d'un environnement favorable en termes de connectivité, de développement des infrastructures optiques fixes et mobiles (fibre), de standards liés aux TIC, et de cybersécurité,
- d'une vigilance en termes de souveraineté vis-à-vis du nombre restreint de fournisseurs non européens dominant le marché actuel, et d'un soutien au déploiement d'une offre européenne de solutions numériques.

Europe industrielle

Proposition 15

Promouvoir un cadre politique et réglementaire européen pour la compétitivité industrielle qui combine soutien aux investissements, volet sectoriel à dimension R&D Innovation, et politiques transversales.

> Modalités

- **Soutien aux investissements** : mobiliser les financements privés nécessaires à la relance de l'investissement productif en Europe : amplifier le Plan Juncker pour financer notamment des projets à forte valeur ajoutée (rénovation énergétique des bâtiments, transports durables, technologies bas carbone, déploiement de la 5G, numérique,...).
- **Mesures sectorielles** : compléter la stimulation de l'offre par la concurrence en associant davantage filières et territoires : développement de Plans de soutien aux secteurs industriels stratégiques, Pôles de compétitivité européens, soutien à la R&D axée sur des priorités industrielles identifiées et plus simple d'accès, notamment les PMI.
- **Politiques transversales** :
 - amplifier la politique « Better Regulation » pour assurer des règles du jeu équitables au sein du marché intérieur (« level playing field »), en privilégiant un cadre normatif européen harmonisé sur la base d'études d'impact, et en prévenant toute sur-transposition dans les législations nationales,
 - promouvoir une politique commerciale européenne basée sur une plus grande réciprocité d'accès aux marchés des pays tiers, et accompagner la négociation d'accords internationaux d'un arsenal commercial dissuasif (IDC - Instruments de Défense Commerciale),
 - remettre la politique de concurrence au service de la compétitivité par des arbitrages plus favorables aux producteurs exposés à la concurrence internationale : faciliter les rapprochements entre entreprises quand ils renforcent la compétitivité, tenir compte des soutiens publics dont bénéficient, dans leurs pays, les entreprises non européennes qui concurrencent les nôtres jusque sur le marché intérieur, et alléger les contraintes procédurales.

Combiner soutien aux investissements, volet sectoriel orienté vers la R&D et l'innovation, et politiques transversales.

International

Accroître l'internationalisation de l'industrie française pour redresser notre balance commerciale.

Proposition 16

Accélérer le développement des PME et ETI industrielles à l'international.

> Modalités

- **Soutenir leurs dirigeants à l'international par une diplomatie économique forte** : dépasser le seul rétablissement du déficit du commerce extérieur pour remonter la part de marché de la France dans la zone Euro de 12% à 16%, renforcer nos positions hors UE, et sur les marchés émergents...
- **Poursuivre la rationalisation du dispositif de soutien public à l'international** : limiter la concurrence entre les services du Trésor et ceux de la diplomatie économique du Quai d'Orsay, et rapprocher les réseaux internationaux de Business France, BPI France Export et de CCI International (cf. Rapport Bentejac 2013).
- **Encourager la coopération interentreprises** entre grands groupes industriels, ETI et PMI sous-traitantes, vers une démarche plus collaborative et collective à l'international.
- **Soutenir les programmes d'accompagnement des dirigeants** mobilisés par leurs projets de développement international, sur le long terme, à l'instar du dispositif **Stratexio** alliant un volet personnalisé et un volet collectif sous forme de Clubs d'entrepreneurs.

Accompagner l'internationalisation des PME et ETI industrielles françaises pour conquérir de nouveaux marchés.

L'industrie en chiffres

Valeur ajoutée	274 Mrds € (industrie manufacturière : 219 Mrds €)
Poids dans le PIB marchand	12.6% (industrie manufacturière : 10%)
Production industrielle (indice = 100 en 2010)	101
Emplois	Directs 3 115 000
	Indirects 4 500 000
Nombre d'entreprises industrielles	260 000 (dont 90% de PME et TPE)
Exportations	445 Mrds €
Importations	501 Mrds €
Dépenses de R&D	25 Mrds €
Total de l'investissement industriel	80 Mrds €
Gains de productivité horaire	+ 3.1%/an (2000 - 2015)
Coût du travail industriel	38.2 €/h
Taux d'utilisation des capacités de production	82.7%
Parts de marché françaises à l'export vers l'UE	12%
Nombre de brevets déposés (Source : INPI)	16 886 dont 12 773 déposés par des entreprises françaises

GFI - Groupe des Fédérations Industrielles

55 avenue Bosquet - 75007 Paris

Courrier : 75330 Paris Cedex 07

Tél. : +33 (0)1 53 59 18 62

www.gfi.asso.fr - @GFI_Industrie